



DECISION DU MAIRE

N°058/2024 - Attribution du marché de travaux à procédure adaptée concernant l'aménagement du parvis Nord de la salle des fêtes (Terrassement - VRD - Espaces verts)

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1e à 22e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée, compte tenu du montant prévisionnel du marché,

Considérant la mise en ligne du dossier sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Considérant les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation,

Considérant les rapports d'analyse des offres dressés le 4 et le 18 septembre 2024 (après négociations),

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre du groupement d'entreprises suivant :

- FONTENAT TP, 4 rue Largillière, 01000 Bourg-en- Bresse (mandataire),
- BALLAND PAYSAGES, 813 avenue Léon Blum 01500 Ambérieu-en-Bugey,

pour un prix après négociations de **267 640,00€ HT, soit 321 168,00€ TTC** (PSE 1 incluse).

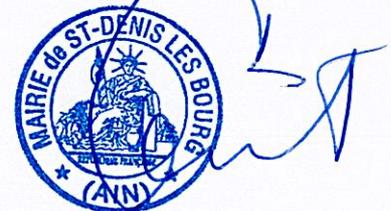
Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 2 octobre 2024

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241002-058-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024
Publication : 02/10/2024